

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

Par arrêté n°26/AR/07/013 du 9 juillet 2026, le Maire de Balaruc-les-Bains a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BALARUC-LES-BAINS,
- Le projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques, à savoir l'aqueduc antique, la basilique romaine et l'église Notre-Dame d'Aix.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été soumis à une évaluation environnementale. L'avis n°011617/A PP de la Mission régionale d'autorisation environnementale (MRAE) Occitanie, en date du 9 avril 2026, est joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville, 23 avenue de la Cadole, à Balaruc-les-Bains (siège de l'enquête), pour une durée de 32 jours :

Du Vendredi 11 septembre 2026 - au Lundi 12 octobre 2026 inclus

La personne responsable du projet de révision du PLU est Monsieur le Maire de Balaruc-les-Bains, auprès duquel des informations peuvent être demandées (Service Urbanisme et Habitat, urbanisme@mairie-balaruc-les-bains.fr / 04.67.80.92.00 / Hôtel de Ville – 23, avenue de la Cadole -34540 BALARUC-LES-BAINS).

La personne responsable du projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques est Mme la Préfète, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France, Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault, 5 Rue de la Salle l'Évêque, 34000 Montpellier.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, par papier et sur ordinateur à l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Il sera également disponible sur le site internet de la commune : <http://www.ville-balaruc-les-bains.com> et via le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7503>.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier auprès de Monsieur le Maire.

Par décision n° E26000058/34 en date du 18/06/2026, la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Madame FABRE Françoise, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur LOUCHET Pascal, pour sa part en tant que commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire enquêtrice recevra le public en Mairie, 23 avenue de la Cadole, à Balaruc-les-Bains :

- **Le vendredi 11 septembre 2026 de 9h à 12h**
- **Le mardi 22 septembre 2026 de 9h à 12h**
- **Le mercredi 30 septembre 2026 de 14h à 17h**
- **Le jeudi 8 octobre 2026 de 14h à 17h**
- **Le lundi 12 octobre 2026 de 14h à 17h**

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée, de préférence avant les permanences ci-dessous, sur l'adresse mail dédiée (enquete-publique-7503@registre-dematerialise.fr) ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, le courrier devant être reçu avant le lundi 5 octobre 2026 à 17h30.

Il est recommandé au public participant à l'enquête de se présenter devant la commissaire enquêtrice muni des documents cadastraux concernant leur parcelle, disponibles sur www.cadastre.gouv.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du PLU et de création des PDA pourront être consignées :

- **sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie, pendant les horaires d'ouverture**
- **ou sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7503>**
- **ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : enquete-publique-7503@registre-dematerialise.fr** (les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous)
- **elles pourront également être adressées par courrier à la commissaire enquêtrice à :**
Madame la Commissaire enquêtrice
Enquête Publique unique sur la révision du PLU et création des PDA
Mairie de Balaruc-les-Bains
23, avenue de la Cadole
34540 Balaruc-les-Bains

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées sur chaque projet de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, dès réception et pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) et ils seront mis à disposition sur le site internet www.ville-balaruc-les-bains.com, et en Préfecture de l'Hérault. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès du Maire.

Au terme de l'enquête publique unique, le Conseil Municipal de la commune de Balaruc-les-Bains pourra approuver le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice.

En parallèle, en cas d'accord de la commune et de l'Architecte des Bâtiments de France, les Périmètres Délimités des Abords sont créés par arrêté du Préfet de Région. Il appartiendra ensuite à la commune de Balaruc-les-Bains d'annexer les PDA au PLU.